

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-35 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 01 juillet 2008 portant création de la mention Badminton du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 08 juillet 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Badminton est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom	Date naiss.	Lieu de naissance
DEACL250092	Madame	BAUER	Elsa	17/01/1999	Strasbourg
DEACL250093	Madame	BOUQUET	Amélie	03/06/1998	Mont-Saint-Aignan
DEACL250094	Monsieur	CAMPOROTA	Alexis	27/06/2002	Dijon
DEACL250095	Monsieur	DUVERGER	Florentin	04/06/1991	Viriat
DEACL250096	Monsieur	KRIER	Léon	10/09/2003	Strasbourg
DEACL250097	Madame	PHILIPPE	Julie	18/06/2004	Saint-Avold

Article 2. - Le recteur de région académique Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANCY CEDEX, le 09/07/2025

Délégué Régional Académique à la Jeunesse, l'Engagement et au Sport



Emmanuel THIRY